

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BÉRNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Valorisation des déchets – Convention d’entente pour la réception et le transfert des matériaux issus de la collecte sélective de la CCSLA - Désignation d’un représentant pour siéger à la conférence de l’entente

Rapporteur : M. le Président

Le Syndicat mixte du lac d’Annecy (SILA), qui comprend 7 collectivités adhérentes, exerce notamment pour cinq de ses membres dont la Communauté de Communes des Sources du Lac d’Annecy (CCSLA), la compétence « Traitement des ordures ménagères et déchets assimilés » ainsi que les opérations de transport qui s’y rapportent, c’est-à-dire les transports à partir des quais de transfert/regroupement jusqu’aux centres de tri ou traitement.

La CCSLA amène depuis plusieurs années sa collecte sélective sur le centre de tri de Savoie Déchets (syndicat mixte compétent en matière de valorisation des déchets sur le territoire de la Savoie) à Gilly sur Isère, qui se charge de leur transfert jusqu’au centre de tri de Savoie Déchet à Chambéry.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le centre de tri de Gilly sur Isère – qui fait office de quai de transfert - va définitivement fermer. Chaque collectivité devra organiser en direct le transport de ses tonnages jusqu’au centre de tri de Chambéry.

La CA ARLYSÈRE, compétente en matière de valorisation des déchets, incluant la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, exploite à ce titre le quai de transfert des ordures ménagères de Venthon, et a lancé des travaux d’extension pour palier à la fermeture du centre de tri de Gilly sur Isère.

Considérant la nécessité d’une gestion rationalisée et concertée des déchets par les personnes publiques, la proximité géographique entre le quai de transfert de la CA Arlysère et territoire de la CCSLA, la continuité territoriale entre la CCSLA et la CA Arlysère, la généralisation des extensions des consignes de tri du plastique et les objectifs de réduction et de valorisation des déchets au niveau national introduits par la loi de transition énergétique, la CA ARLYSÈRE, la CCSLA et le SILA ont décidé de mettre en place une entente intercommunale, conformément aux articles L.5221-1 et L.5221-2 du CGCT, par voie de convention, qui permettra la mise à disposition du quai de transfert de Venthon, afin d’assurer en commun les missions de réception et de transfert de la collecte sélective de la CCSLA jusqu’au centre de tri de Chambéry de Savoie déchets.

La convention, jointe en annexe, précise les conditions de fonctionnement de l’entente entre les deux parties et les obligations de chaque partie dans ce cadre. Elle entrera en vigueur à compter de sa date de signature par toutes les parties, pour une durée d’un an. Elle sera ensuite renouvelable tacitement 4 fois pour la même durée.

La mission assurée par ARLYSÈRE sera refacturée trimestriellement au SILA, en fonction des opérations réalisées selon les tonnages entrants. Jusqu’au 31/12/2025, il est proposé d’appliquer un tarif de 58€/tonne.

Pour les années suivantes, le tarif sera délibéré par le conseil communautaire de la CA ARLYSÈRE au 1^{er} janvier de chaque année à l’occasion de la délibération générale des tarifs.

Il convient de désigner Frédéric BURNIER FRAMBORET pour siéger à la conférence de l’entente.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la création de l’entente pour la réception et le transfert des matériaux issus de la collecte sélective de la CCSLA du quai de transfert de Venthon jusqu’au centre de tri de Chambéry;**
- **désigne par 62 voix, Frédéric BURNIER FRAMBORET pour siéger à la conférence de l’entente ;**
- **autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention d’entente afférente ;**

- **approuve le tarif de 58 €/tonne applicable jusqu'au 31/12/2025 et à compter de la date de signature de la convention d'entente ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

